

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 juin 2022 affichée le 30 juin 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, M. Patrice DUPIRE, M. Maxime GEORGE, M. Benjamin GOUBET, Mme Ingrid GUISE, M. Paul Hervé DUBOIS

Absent excusé : Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à M. Lalisse Michel), M. Richard RISSO, M. FENET Blaise

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

CM-D2022-07-02

Avis sur la valorisation des illuminations de fin d'année et du devis EITF et de la demande de sponsoring à Boralex

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **11**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Votes Pour : **12**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Considérant la proposition de la société EITF pour l'installation de 4 nouveaux décors, pour couvrir la rue d'Elboise, de l'Eglise au carrefour dit des 4 rues.

L'entreprise propose, la pose, la dépose et l'alimentation électrique de ces illuminations pour un montant de 3 417.20€ H.T. la première année.

Monsieur le Maire précise que concernant l'installation des illuminations de Noël, une demande de sponsoring sera déposée auprès de la société Boralex.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au devis de pose, dépose et l'alimentation électrique de 4 nouveaux décors pour un montant de 3 417.20€ H.T. la première année.

φ **Décide** d'émettre un avis favorable au dépôt d'une demande de sponsoring auprès de la société Boralex à hauteur de 2 500€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture 12 juillet 2022.

Publié sur le site internet le 24/07/2023
Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire